

Ministère de la santé et
des solidarités

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Ministère de l'écologie et du
développement durable

Ministère de l'économie, des finances et
l'industrie

Ministère de l'Outre-mer

Paris, le **22 DEC. 2006**

à

Monsieur Le Préfet de Martinique,
Monsieur le Préfet de Guadeloupe

Objet : chargé de mission interrégional chlordécone

A la suite de l'utilisation de pesticides organochlorés dans les cultures bananières jusqu'en 1993, une partie des sols et des eaux des deux départements de la Martinique et de la Guadeloupe a été durablement contaminée par le chlordécone. Face à cette situation et à partir de l'année 2000, les services déconcentrés de l'Etat ont mis en place et appliqué des mesures de police sanitaire afin de limiter l'exposition de la population à cette substance désormais interdite. Nos ministères ont sollicité des audits et des expertises pour gérer, selon les meilleures connaissances et analyses possibles, cette pollution. Une mission parlementaire a également été mandatée par l'Assemblée nationale et a formulé des recommandations. Les derniers rapports et avis marquants en date sont :

- le rapport d'une mission d'inspection générale interministérielle rendu en avril 2005 (Evaluation des actions menées en rapport avec la présence de chlordécone et autres pesticides organochlorés en Guadeloupe et en Martinique),
- le rapport de la mission d'enquête parlementaire en date du 12 juillet 2005 (Utilisation du chlordécone et autres pesticides dans l'agriculture martiniquaise et guadeloupéenne),
- le rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, daté du 30 juin 2005 concernant l'évaluation de l'exposition de la population martiniquaise au chlordécone et les simulations de propositions de limites maximales de contamination dans les principaux aliments vecteurs,
- le rapport du groupe d'étude et de prospective composé de représentants du CIRAD, de l'INRA et de l'AFSSA de juin 2006 (Pollution par les organochlorés aux Antilles).

Compte tenu de l'enjeu sanitaire, économique et social que représente cette pollution aux Antilles, l'action 12 : Prévenir et réduire les risques spécifiques d'exposition... aux pesticides en Guadeloupe et en Martinique du plan national santé environnement a officialisé la nécessaire gestion interministérielle à mettre en place.

Les trois missions mandatées (mission parlementaire, mission d'inspection et mission prospective) ont fourni un ensemble de recommandations qui nécessitent d'être mises en œuvre, suivies et coordonnées tant au niveau national qu'au niveau local. Pour cela, nous avons mis en place un Comité de coordination national composé des cinq ministères concernés (Ministère de la santé et

des solidarités, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère de l'écologie et du développement durable, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et Ministère de l'Outre-mer). Ce comité interministériel est actuellement piloté par la Direction générale de la santé, mais une présidence tournante a été proposée.

Afin de faciliter la bonne mise en œuvre au niveau local des orientations fixées par ce Comité, nous avons décidé de confier à M. Eric Godard, une mission d'animation et de suivi des actions menées dans les deux départements. Pour la réalisation de cette mission, Monsieur Godard est placé sous votre autorité et rattaché, sur le plan administratif, à la Direction de la santé et du développement social de la Martinique.

Sa mission consistera, en s'appuyant sur les travaux du GREPP et du GREPHY, à :

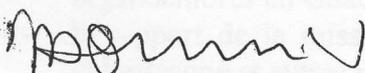
- diffuser dans les deux départements concernés les conclusions et recommandations des résultats des différents travaux en cours relatifs à la contamination par le chlordécone,
- favoriser la mutualisation des expériences acquises en Martinique et en Guadeloupe pour optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières,
- rassembler les informations non soumises au secret de l'enquête auprès des services déconcentrés et réaliser tous documents de synthèse utiles pour assurer les échanges d'information entre les services déconcentrés et avec les administrations centrales,
- faire toute proposition pertinente aux Préfets et aux administrations centrales pour améliorer la gestion de cette pollution,
- évaluer les besoins pour la réalisation des différentes études et actions nécessaires à cette gestion.

Vous veillerez à la bonne mise en œuvre de cette mission dont vous pourrez confier le suivi opérationnel au DSDS de Martinique. En tant que de besoin, vous pourrez confier à M. Godard le suivi de dossiers particuliers dans le cadre de cette mission.

Le comité interministériel apportera à M. Godard l'appui technique nécessaire à la réalisation de cette mission et la direction générale de la santé sera votre relais institutionnel au sein de ce comité.

M. Godard nous rendra compte de sa mission une fois par semestre lors d'une réunion du comité interministériel.

Le Directeur Général de la Santé,



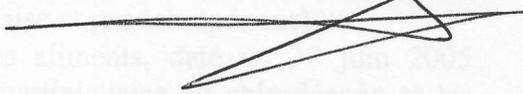
Pr Didier HOUSSIN

Le Directeur Général de la Concurrence,
de la Consommation,
et de la Répression des Fraudes



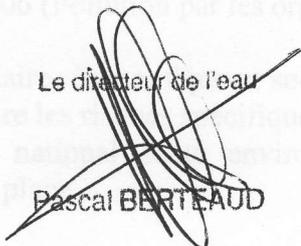
Guillaume CERUTTI

~~Le Directeur Général de l'Alimentation~~



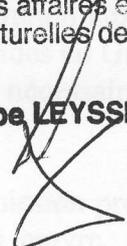
Jean Marc BOURNIGAL

Le directeur de l'eau



Pascal BERTEAUD

Le directeur des affaires économiques,
sociales et culturelles de l'outre-mer



Philippe LEYSSENE